

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PERTUIS
SEANCE DU 24 JUIN 2026

N° 26.DU.216

OBJET : DENOMINATION ET MODIFICATION DE VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION, CHEMIN DE LA BEAUME, IMPASSE DES GEMEAUX, RUE DES MAS VERTS, IMPASSE DES TULIPIERS, IMPASSE DU BOIS JOLI ET IMPASSE SAN PEYRE.

L'an 2026 (DEUX MILLE VINGT-SIX), et le 24 (VINGT-QUATRE) le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de JUIN sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR, Maire et la désignation de Christine GIULIANOTTO en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjointes.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI
Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN
Julien POGOLOTTI à Patrice CHASSAGNE

Mes chers collègues,

Dans le cadre d'une meilleure identification des habitations situées sur la commune, certaines voies ne portent aujourd'hui aucun nom officiel. Cette situation d'imprécision complique leur localisation et l'exécution des services publics (services de secours, distribution du courrier, livraison, recensement) faisant obstacle à un traitement homogène de l'ensemble des administrés.

Dans sa séance du 13 avril 2011, le conseil municipal a décidé de donner une dénomination aux voies et places, publiques et privées ouvertes à la circulation sur le territoire communal.

Enfin, il convient de dénommer les voies privées ouvertes à la circulation afin de permettre la normalisation de l'adressage des immeubles qu'elles desservent conformément à la méthode métrique tel qu'indiqué dans l'arrêté 12.DT.274 du 12 avril 2012.

Plusieurs voies ont fait l'objet de modifications : dénomination, point d'origine ou d'extrémité, qu'il convient d'intégrer au répertoire des voies afin de contribuer à sa mise à jour. Les modifications sont les suivantes :

- 1) Changement d'origine du Chemin de la Beaume. Il se situait Route de Villelaure. Suite à la prolongation de la Rocade Jean Garcin, l'origine du Chemin se situe maintenant sur la rocade et l'extrémité sur le Chemin de Saint Marc.

- 2) La voie qui dessert le lotissement Les Gêmeaux, qui a pour origine la montée des Moulières et pour extrémité les parcelles cadastrées section CE n° 87 n°90 doit être dénommée officiellement. Les copropriétaires ont proposé « Impasse des Gêmeaux ».
- 3) La rue des Mas Verts est une voie privée ouverte à la circulation. Sa dénomination est inchangée. Elle a pour origine la rue des Quatre Saisons et pour extrémité la rue des Coquelicots.
- 4) La voie qui dessert le lotissement Les Bartavelles, qui a pour origine la montée de Saint Colomé et pour extrémité la parcelle cadastrée section AB n°152 doit être dénommée officiellement. Lors d'une réunion de copropriété, il a été proposé « Impasse des Tulipiers ».
- 5) La voie qui dessert les lotissements Paul Gondon et Les Vignes, qui a pour origine la montée de Saint Colomé et pour extrémité les parcelles cadastrées section AB n°278 et n°291 doit être dénommée officiellement. Les deux lotissements concernés se sont accordés pour proposer « Impasse du Bois Joli ».
- 6) La voie qui dessert le lotissement Hameau San Peyre, qui a pour origine le Chemin des Trois Croix et pour extrémité la parcelle cadastrée section AC n°267 doit être dénommée officiellement. Les copropriétaires ont proposé « Impasse San Peyre ».

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-28 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°11.DT.078 en date du 13 avril 2011 relative à la dénomination des voies et au numérotage des immeubles de la commune ;

VU l'arrêté municipal 12.DT.273 du 12 avril 2012 portant règlement de la dénomination des voies sur le territoire de la commune ;

VU l'arrêté municipal 12.DT.274 en date du 12 avril 2012 portant règlement du numérotage des immeubles ;

Au vu de ce qui précède et ouï l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

VOTE A L'UNANIMITÉ

► **APPROUVE** la mise à jour du répertoire des voies en y intégrant les modifications susmentionnées ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, ou dans le cas où ce dernier serait empêché, un adjoint pris dans l'ordre des nominations, tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR.



La Secrétaire de séance,
Christine GIULIANOTTO

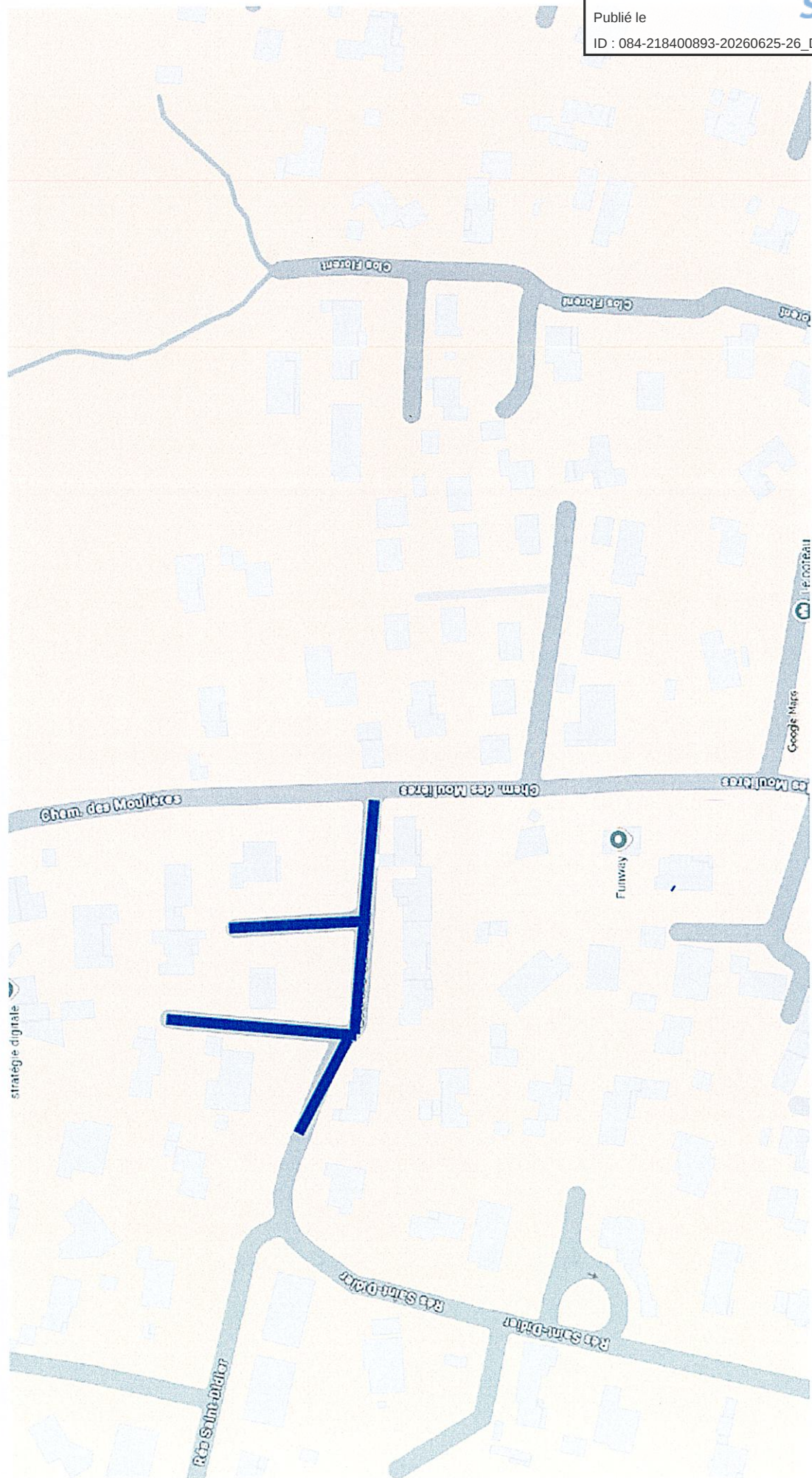


Certifié exécutoire,
Publié le 25 juin 2026.

Chemin de la Beaume



Impasse des Gémeaux



Envoyé en préfecture le 30/06/2026

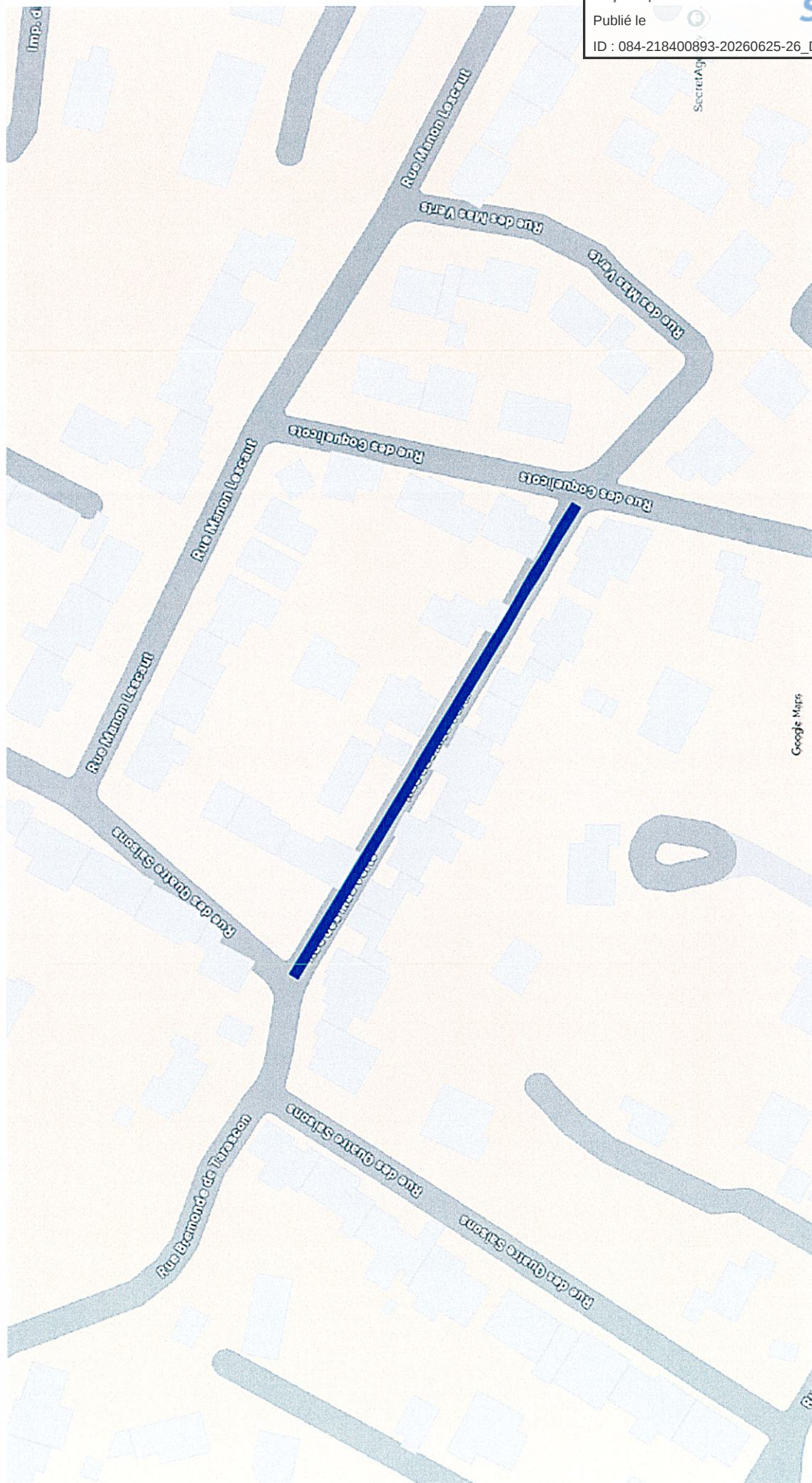
Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260625-26_DU_216-DE

S²LO

Rue des Mas Verts



Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260625-26_DU_216-DE

S²LO

SecretAg

Google Maps

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

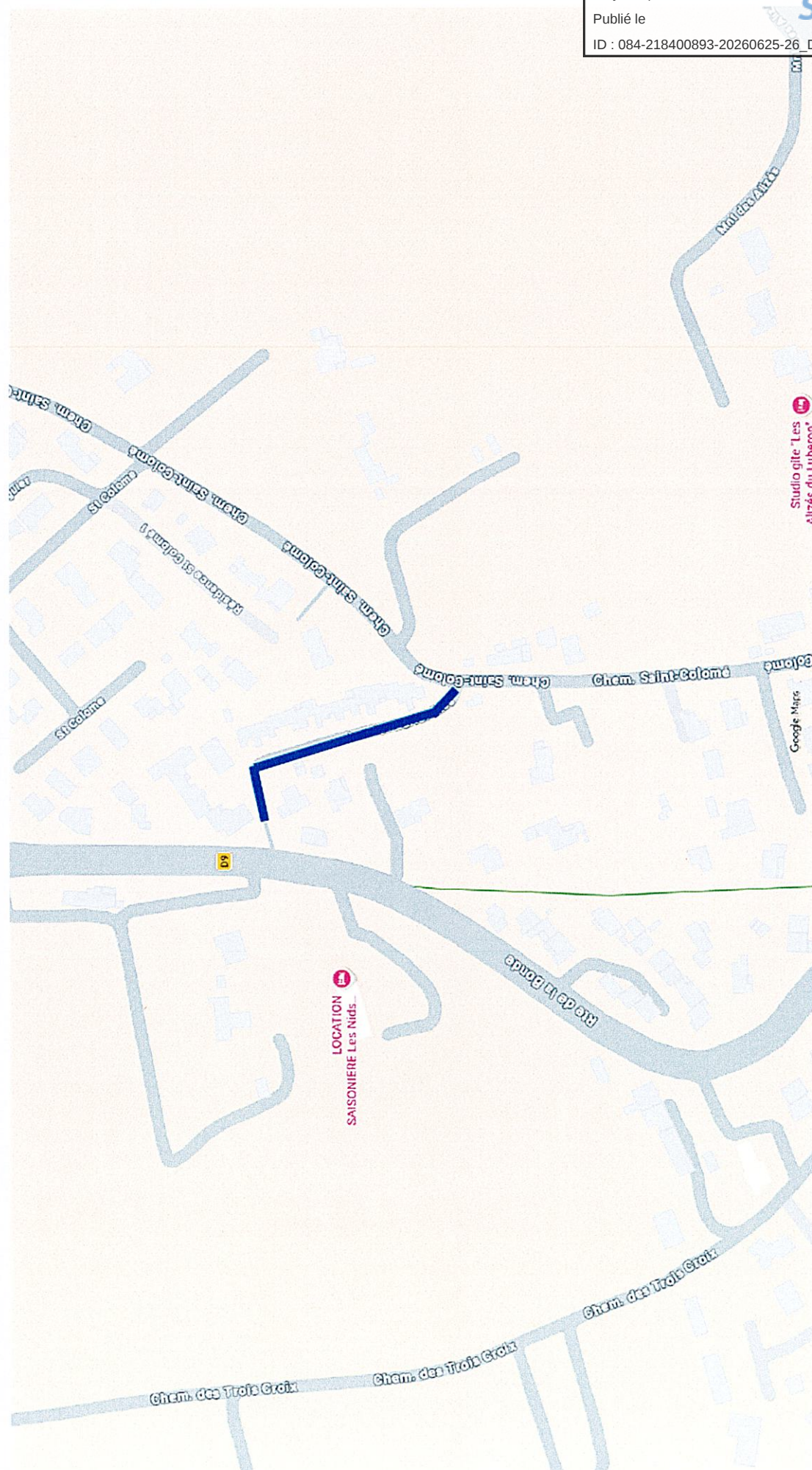
Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260625-26_DU_216-DE

S²LOW

Impasse des Tulpiers



Envoyé en préfecture le 30/06/2026

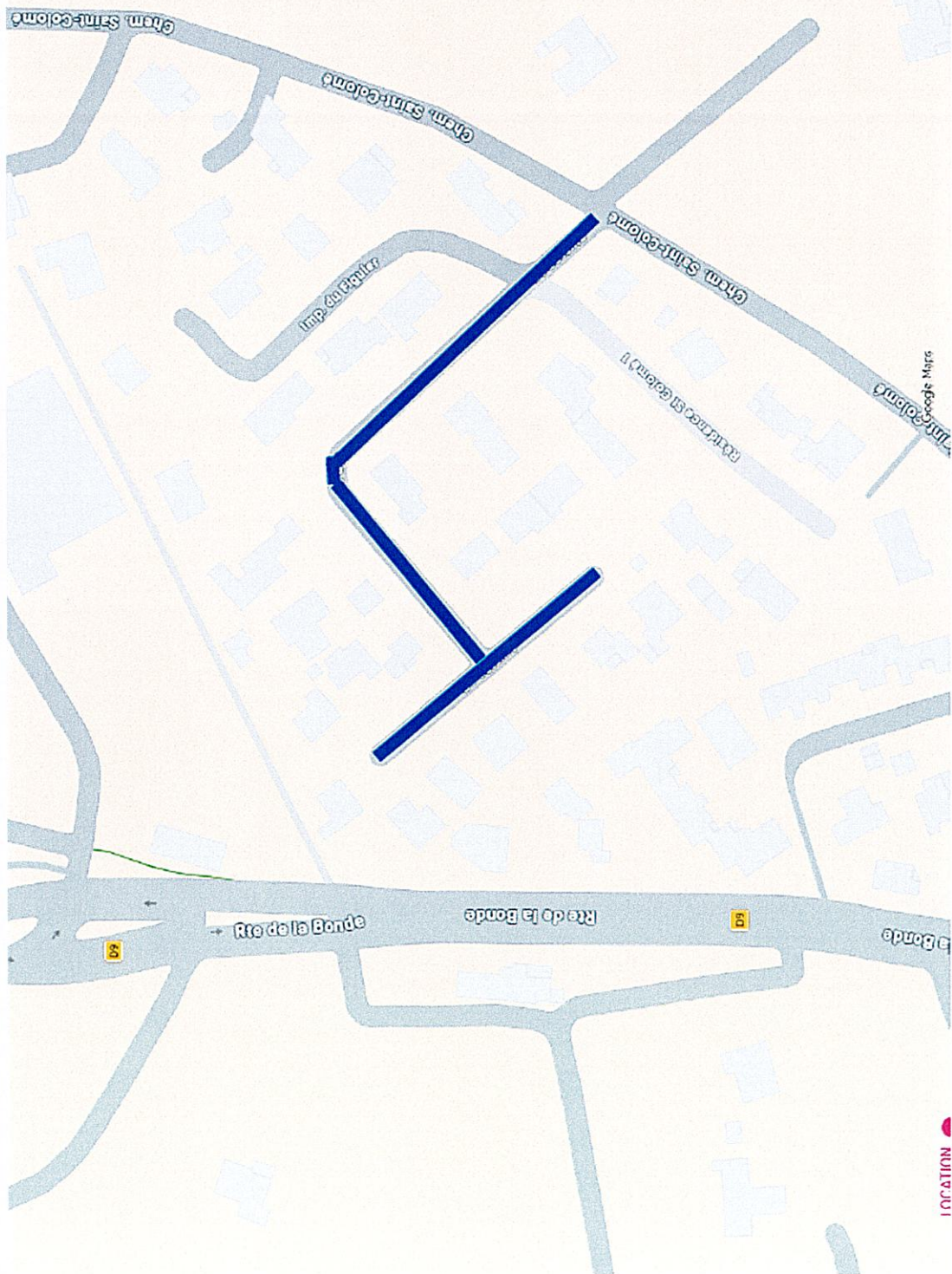
Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260625-26_DU_216-DE



Impasse du Bois Joli



Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260625-26_DU_216-DE

S²LO

Impasse San Peyre

